

Vœux des jeunes diplômés : inscrivez-vous auprès du BIJ !

Chaque année, lors d'une cérémonie officielle, la Ville félicite les étudiants gargeois pour leur réussite scolaire. Malgré la situation sanitaire, la Municipalité tient tout comme l'an dernier, à honorer la tradition en récompensant les diplômés.

Nous invitons les jeunes diplômés gargeois (lycéens ayant obtenu leur Bac et étudiants en études secondaires) à prendre contact avec le Bureau Information Jeunesse pour être recensés. Un diplôme d'honneur sera décerné à tous les bacheliers de la Ville. Celles et ceux ayant obtenu leur Bac avec la mention "Bien" ou Très bien" et les diplômés du secondaire recevront une lettre de recommandation de Monsieur le Maire ainsi qu'une récompense.

Les pièces à fournir sont :

- Un relevé de notes ou une copie du diplôme
- Une photocopie recto/verso de la carte d'identité de l'intéressé
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF...)

Attention ! Si le nom de famille de la pièce d'identité et le justificatif de domicile ne sont pas identiques, n'oubliez pas de joindre une attestation d'hébergement et la photocopie de la carte d'identité recto/verso de l'hébergeant !

Vous avez jusqu'au 24 décembre pour vous inscrire, ne tardez pas !

+ d'infos et inscriptions : BIJ (Bureau d'Information Jeunesse) ou au 01 34 53 31 47, bij@villedegarges.com

[Jeunesse](#)

Publié le 12/10/2021